

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 décembre à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Clais, Mme Questier, M. Plumart, M. Guilbert, M. Vermeersch, M. Ducrocq, Mme Dufour, Mlle Rousselle, Mlle Binet. M. Vanpoperinghe, M. Delhaye, M. Govart, Mlle Fourier, M. Danquigny.
Excusés : Mme Vandebossche. (procuration à M. Berquez), M. Gogibus, (procuration à Mlle Binet) Mme Assal (procuration à M. Deschodt), M. Delhaye (procuration à Mme Questier).

Avant d'aborder les quelques questions à l'ordre du jour M Deschodt a donné quelques explications au sujet des débordements d'eau survenus fin novembre rue de Millam. Il a fait part d'une réunion tenue quelques jours après sur le terrain avec la DDE, le Sivom de Bourbourg Gravelines et la 3ème section des waeteringues. Les solutions ont été étudiées et le sujet a été ensuite abordé lors de la réunion du conseil d'administration du Sivom.

Voici les principales délibérations prises par le conseil municipal :

Fixation du tarif 2010 des services publics locaux : une hausse de 2 % a été adoptée avec quelques tarifs qui restent inchangés (droit place brocante, photocopie, connexion internet à la bibliothèque, case columbarium).

Indemnité de gardiennage du cimetière : l'indemnité est restée inchangée depuis 8 ans, le conseil propose de fixer cette somme à 250 € par an.

Maîtrise d'œuvre : le conseil valide la proposition retenue par la commission d'appel d'offres après audition des candidats concernant la rénovation du local contigu à l'Office de Tourisme qui deviendra la maison des archers. La mission sera confiée à l'architecte Ludovic Smaghe de Lille pour la somme de 20 690 €.

Achat d'une propriété : Lors de l'incendie des ateliers municipaux, la maison contigüe propriété de Mme Hermant a été fortement endommagée et en partie détruite. Mme Hermant a proposé à la commune son rachat. Cette opération permettra la mise en œuvre d'un programme de construction de logements. Le conseil décide de l'acquisition de cette propriété pour un montant de 40 000 €, en conformité avec l'évaluation du service des domaines.

Inscription du sentier d'interprétation au plan départemental des itinéraires et randonnées pédestres : le conseil donne son accord pour inscrire le sentier de la Montagne au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées. Ceci pouvant permettre l'obtention de subventions pour son entretien. 5000 dépliants ont été commandés pour assurer la promotion de ce sentier et de la commune dans les différentes structures touristiques du département.